



Assurance prêt eco ptz

Par nautile

Bonjour.

Voici le dernier message envoyé à ma banque pour finaliser un prêt ECO ptz pour rénovation énergétique d'un appartement.

Je ne souhaitais pas assurer mon prêt car le montant (41000?) est largement inférieur à mes liquidités laissées sur les différents comptes de cette banque.

J'envisage cependant de l'assurer car la banque risque de bloquer et j'ai donc comparé les montants et les garanties avec d'autres organismes.

Je demande du coup à la banque de s'aligner sur le montant du Gan. J'attends un retour de leur part.

Si on me force à souscrire leur assurance de prêt 3.5 fois plus chère, puis-je, dès que mon prêt a commencé, résilier plus tard l'assurance de mon prêt en toute légalité ?

Merci de votre retour.

Cdt.

Bonjour.

Je suis rentré de congé.

Le 01/08 j'ai reçu ce message ci-dessous qui ne concernait que la procédure de validation de mon dossier médical, rien d'autre !

Désolé, mais de mémoire, je n'ai nullement eu de simulation quant au coût de l'assurance du prêt. Ce montant proposé aurait été marquant pour moi si j'en avais eu connaissance !

Je n'ai absolument rien contre vous, mais il est vrai que ce dossier traîne depuis très longtemps.

Je me permets de dire au passage, même si je me suis rendu compte que le montage d'un dossier eco-ptz est une véritable usine à gaz, qu'il a fallu à plusieurs reprises que je vous renvoie à votre demande les mêmes documents car dans le flot de ce que vous receviez vous n'aviez pas le temps de trier etc..

Je n'ai rien compte le fait d'assurer mon prêt chez vous, mais encore faut-il que le montant soit raisonnable; le montant qui m'est proposé par le Gan (1089.62 au lieu de 3887.88? chez vous, soit 3.57 fois moins cher) couvre les mêmes garanties.

Je rappelle 1 fois encore que mes comptes sont ouverts chez vous depuis 2000, année de mon 1er prêt immobilier accordé par votre agence à l'époque. Outre le prêt qui a été remboursé au bout de 10 ans, il n'y a eu par la suite que des versements, aucun prélèvement ! Donc aucun défaut de paiement etc... Cela est facilement vérifiable !

Je n'ai pas envie de devoir remonter entièrement mon dossier de prêt chez vous si cela est nécessaire, je suis franc !

Si je dois perdre du temps encore à remonter un dossier autant le faire ailleurs, je vais être transparent ! Par contre je ne vois plus l'utilité de laisser ouvert des comptes dans votre agence, cela me semble logique !

J'ai fait un versement important car je pensais que nous allions finalisé rapidement cette fois ! D'autres allaient suivre...

En résumé :

-je souhaite que vous vous aligniez quant au coût de l'assurance du prêt.

-je souhaite ne pas avoir à recommencer à monter un dossier de prêt.

-je souhaite qu'on aboutisse très rapidement.

Si comme vous me l'indiquez nous entretenons une relation privilégiée depuis x années, je pense que mes desiderata ne sont pas exagérés.

Je n'ai pas l'impression d'en demander "trop" et j'espère simplement que mes interlocuteurs en face soient réceptifs. Je ne roule pas sur l'or !

Dans l'attente de vous lire.

Cdt.

XXXXX

Par Fructidor

Bonjour

Vous avez tout à fait le droit de faire assurer votre éco-PTZ (éco-prêt à taux zéro) auprès d'une compagnie d'assurance externe à la banque qui vous accorde le prêt. C'est ce qu'on appelle la délégation d'assurance...

Si vous avez déjà signé l'offre de prêt, la loi Lemoine permet de résilier son assurance emprunteur à tout moment, sans frais et sans attendre la date anniversaire du contrat, sous réserve de respecter l'équivalence de garanties exigée par la banque. la Loi n° 2022-270 du 28 février 2022 (dite "Loi Lemoine").

[url=<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000045268729>]https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000045268729[url]